

COMMUNE de GRANDFRESNOY
COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 16 décembre 2016

Le seize décembre deux mille seize les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur le Maire WASYLYZYN Ivan.

Ils ont :

- décidé du renouvellement de la convention fourrière 2017 ;
- accordé une aide financière à l'association pour l'oreille de Maël d'un montant de 1 000€ ;
- décidé de verser une aide financière à l'association étoile au grand large d'un montant de 300 € ;
- approuvé la vente des parcelles communales enclavées dans les propriétés de la famille DELAYEN/ALLART pour la somme de 10 euros le m² ;
- chargé Monsieur le Maire de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Oise et l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ainsi que Monsieur Alain VASSELLE et de Madame Caroline CAYEUX, sénateurs au titre de la réserve parlementaire pour l'obtention d'une subvention pour les travaux de mise en souterrain des réseaux BT-EP-FT pour la ruelle Champagne ;
- sollicité Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Oise et l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ainsi que Monsieur Alain VASSELLE et de Madame Caroline CAYEUX, sénateurs au titre de la réserve parlementaire pour l'obtention d'une subvention pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité handicapé des Etablissements Recevant du Public. Ces travaux concernent les lieux suivants : l'accès à l'Eglise, le Monument aux morts, la Mairie et le Groupe scolaire « Les Zocqs ».
- supprimé le poste d'adjoint administratif territorial de deuxième classe à temps non complet (26h00 hebdomadaires) ;
- créé un poste d'adjoint administratif territorial de deuxième classe à temps complet (35h00 hebdomadaires) à partir du 1^{er} janvier 2017;

- décidé de signer la convention de mandat avec le SEZEO concernant le renforcement et l'enfouissement du réseau basse tension rue des Auges (tranche 2) ;
- donné délégation à Monsieur le Maire pour ester en justice au nom de la commune ;
- accepté l'aménagement dans le bureau de poste de sanitaire indépendant du logement attenant à celui-ci.

Le Maire, Ivan WASYLYZYN

